

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DU SAVOIR ROULER À VELO À L'USAGE DES COLLECTIVITÉS

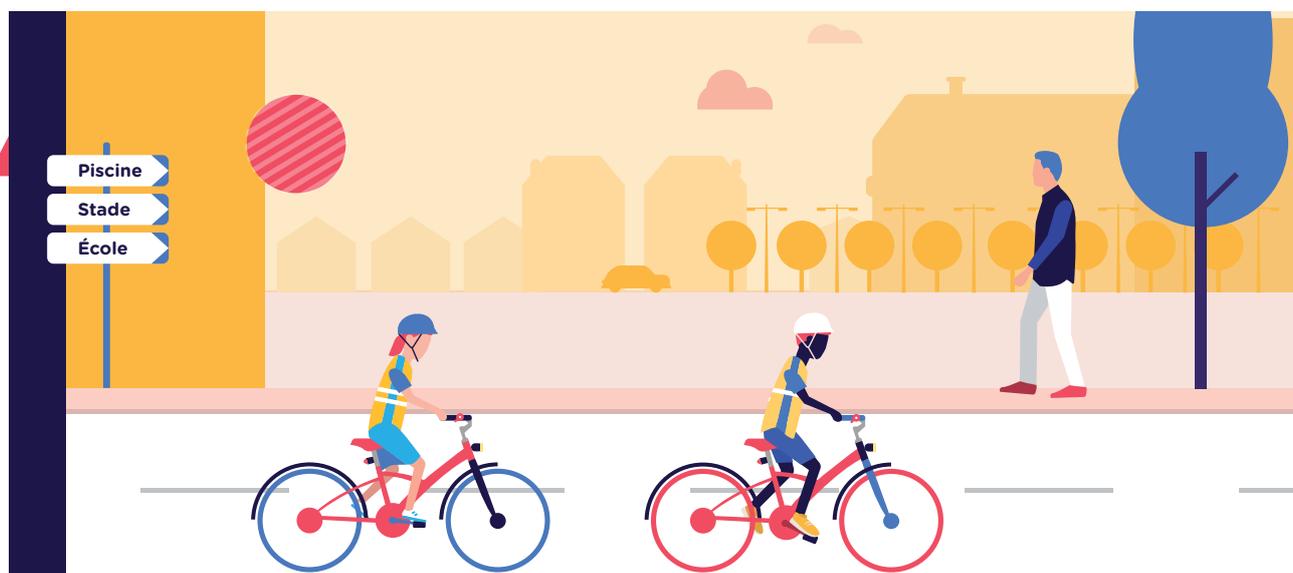


SOMMAIRE-INDEX

Lancés en 2019, les dispositifs « **Aisance Aquatique** » et « **Savoir Rôuler à Vélo** » ont pour objectif de **garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables pour leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité.**

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ces deux dispositifs, le ministère chargé des Sports a élaboré 2 guides construits autour de fiches thématiques.

Ces 2 guides portent l'ambition de donner aux collectivités les **clés de compréhension et de mise en œuvre**, pour l'un de **l'Aisance Aquatique**, pour l'autre du **Savoir Rôuler à Vélo**. Construits autour de 6 fiches thématiques, ils ont vocation à fournir des informations générales et pratiques et s'accompagnent à la fin de chaque fiche de liens pour aller plus loin dans les informations et ressources à disposition.



SOMMAIRE - INDEX

Ce guide sur le SAVOIR ROULER A VELO - SRAV se compose de fiches thématiques :

FICHE 1 : PRÉSENTATION DU SRAV

- Pourquoi avoir développé le programme SRAV ?
- Qu'est-ce que le programme SRAV ?
- Comment fonctionne-t-il ?
- À qui s'adresse-t-il ?

FICHE 2 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU SRAV – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

- Mise en place d'un cycle SRAV dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire
- Modes d'organisation possibles

FICHE 3 : LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Lieux de pratique
- Matériel pour les séances

FICHE 4 : ENCADREMENT

- Les intervenants possibles
- Réglementation en vigueur
- Qualification requise
- Taux d'encadrement des séances

FICHE 5 : FORMATION DES INTERVENANTS AAQ

- Les possibilités de formation
- Les contacts pour mettre en place une formation

FICHE 6 : LES FINANCEMENTS

- Les différents financements possibles



ÉDITO



Installer l'activité physique et le sport dans le quotidien de chaque enfant, pour une pratique régulière, est primordial pour son développement, l'acquisition de l'aisance motrice et la construction de son capital santé. Mais dans un contexte de crise sanitaire qui a fortement accéléré la progression de la sédentarité, il y a urgence à agir vite. Aussi le ministère chargé des Sports est mobilisé pour faciliter l'accès au sport de tous les enfants dans le cadre d'un club sportif au travers du Pass'Sport, mais aussi dans le cadre de l'école pour que tous les enfants de la République aient également accès à des fondamentaux, qui leur seront utiles toute leur vie.

Savoir nager et savoir rouler à vélo sont deux savoirs sportifs fondamentaux positionnés à des stades différents du développement de l'enfant. Parce que les enfants sont victimes de noyade, principalement avant 6 ans, j'ai initié, dès 2019, l'apprentissage de l'aisance aquatique à partir de 3-4 ans pour les sécuriser au maximum dans l'eau et

faciliter l'apprentissage de la natation lors des cycles scolaires habituels.

Apprendre à faire du vélo à nos enfants est aussi une nécessité pour leur permettre d'acquérir cette compétence sportive de base et les inciter aux mobilités douces dès le plus jeune âge.

Ces savoirs sportifs fondamentaux peuvent s'acquérir à l'école. C'est le sens du travail que nous menons avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour accélérer leur déploiement. Ils peuvent aussi être transmis dans les temps périscolaire et extrascolaire. Ainsi, nous avons besoin de l'engagement des collectivités pour y parvenir et je sais pouvoir compter sur l'engagement des maires et de l'ensemble des élus locaux pour former de nouvelles générations de citoyens épanouis et en bonne santé. Je vous remercie pour votre mobilisation.

Roxana Maracineanu
Ministre déléguée chargée des Sports



PRÉSENTATION DU SRAV

FICHE 1

1. POURQUOI AVOIR DÉVELOPPÉ LE PROGRAMME « SAVOIR ROULER À VÉLO » (SRAV) ?

Le vélo, c'est bon pour la santé, c'est plus rapide que la voiture pour les trajets en ville, et c'est bon pour la planète ! Pour toutes ces raisons, se déplacer à vélo (pour aller à l'école par exemple) prend tout son sens !

Faire du vélo, cela s'apprend.

Devenir autonome pour effectuer ses trajets à vélo nécessite de comprendre le code de la route et **d'être à l'aise à vélo**. L'État a lancé en 2019 un programme d'apprentissage du vélo, le « Savoir Rouler à Vélo », pour que les enfants découvrent, expérimentent et apprennent à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens.

Le « Savoir Rouler à Vélo » est un **axe majeur du plan vélo et mobilités actives** présenté par le Premier ministre le 14 septembre 2018, pour tripler, entre 2018 et 2024, la part du vélo dans les déplacements de tous les jours.



2. QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME SRAV ?

C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation encadrée, qui dure 10 heures réparties en 3 étapes :

Bloc 1 - Savoir pédaler

Maîtriser les fondamentaux du vélo.

Bloc 2 - Savoir circuler

Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Bloc 3 - Savoir rouler à vélo

Circuler en autonomie sur la voie publique.

Le programme SRAV s'achève par la remise d'une attestation à chacun des enfants.



FICHE 1

3. À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Le « Savoir Rouler à Vélo » est destiné aux enfants de 6 à 11 ans.

Il peut être effectué dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il s'inscrit ainsi dans tous les temps de vie de l'enfant : à l'école, au centre de loisirs, en club, en stage pendant les vacances etc.

Important : Pour les enfants en situation de handicap qui ont besoin d'un temps d'apprentissage plus long pour acquérir l'autonomie à vélo, et atteindre les objectifs du SRAV, des adaptations sont possibles, tant en terme d'âge (apprentissage possible au-delà de 11 ans) que de durée (durée supérieure à 10h, à adapter à chaque situation).

4. COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Le « Savoir Rouler à Vélo » est un programme **interministériel et multi-partenarial**, qui associe fédérations sportives, associations d'usagers de la bicyclette, associations de prévention, établissements scolaires, collectivités locales... Il est **piloté par le ministère chargé des Sports**. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé des Transports ont été associés à sa construction et contribuent à son déploiement.

L'objectif est de permettre aux enfants d'acquérir, avant leur entrée au collège, les bons réflexes **pour circuler en réelle autonomie et en toute sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux de développement durable et de mobilité douce**.

Pourquoi le SRAV est-il un enjeu pour la mobilité douce ? La mobilité douce désigne l'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo, le roller et tous les transports respectueux de l'environnement. Ses bénéfices sont nombreux : réduction de la pollution, réduction de la consommation d'énergies fossiles, augmentation de l'activité physique, meilleure santé, augmentation de la qualité de vie et des conditions de transports notamment. **Intégrer le vélo dans les habitudes de déplacement des enfants grâce au SRAV contribue à les engager dans un mode de vie vertueux.**

Concrètement, à l'horizon 2024, l'objectif est que chaque jeune entrant au collège ait son attestation SRAV, et maîtrise ainsi la pratique du vélo en autonomie dans les conditions réelles de circulation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/presentation>

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE – QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

FICHE 2

TABLE DES MATIÈRES

Mise en place d'un cycle SRAV dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire	7
Modes d'organisation possibles	9
La délivrance des attestations	11

1. MISE EN PLACE D'UN CYCLE SRAV DANS LE TEMPS SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE OU EXTRASCOLAIRE

Le Savoir Rouler à Vélo peut être réalisé dans les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et s'inscrit ainsi dans tous les temps de vie de l'enfant.

QUI PEUT ÊTRE À L'INITIATIVE D'UN PROJET SRAV ?

	Temps scolaire - Journée d'école	Temps périscolaire - Après l'école ou mercredi	Temps extrascolaire - Pendant les vacances
Ecole	X (avec l'autorisation préalable du (de la) directeur(directrice) d'école)		
Accueil collectif de mineurs (centre de loisirs, colonies...)		X (à intégrer dans le projet éducatif des ACM et décliner en projet pédagogique)	X (à intégrer dans le projet éducatif des ACM et décliner en projet pédagogique)
Collectivité	X (par signature d'une convention dans le cadre de la promotion d'activités pour les élèves)	X (à intégrer dans le projet éducatif des ACM et décliner en projet pédagogique)	X (à intégrer dans le projet éducatif des ACM et décliner en projet pédagogique ou à décliner dans l'offre d'une école municipale des sports)
Structures locales partenaires du SRAV, associations, clubs etc	X (en remplissant les conditions de l'agrément de l'Éducation nationale)	X (en établissant des conventions de partenariat ou de mise à disposition de personnel)	X (en établissant des conventions de partenariat ou de mise à disposition de personnel)
Ecole municipale des Sports		X	X

FICHE 2

OÙ ET QUAND LE SAVOIR ROULER À VÉLO PEUT-IL ÊTRE MIS EN PLACE ?

- **Au sein des écoles élémentaires** d'une commune en prenant contact avec le directeur ou la directrice d'école pour envisager les possibilités de mise en œuvre du SRAV :
 - par les enseignants,
 - par les ETAPS de la commune
 - ou par des éducateurs appartenant au réseau des partenaires du SRAV.
- **Au sein des centres de loisirs** dans le temps périscolaire et extrascolaire (les soirs après l'école, les mercredis ou pendant les vacances scolaires) :
 - Par les animateurs jeunesse de la commune
 - Par les ETAPS de la commune
 - Par des éducateurs appartenant au réseau des partenaires du SRAV.
- **Lors d'événements organisés par la collectivité** (fête du vélo, journée des associations, événements sur la mobilité active ou autres) :
 - Par les ETAPS de la commune
 - Par des éducateurs appartenant au réseau des partenaires du SRAV.

Dans chaque situation, ces différents intervenants peuvent collaborer à la mise en place et à l'exécution du projet.

LES CHOIX DES COLLECTIVITÉS OU DES PARTENAIRES DU SRAV

3 fonctionnements pour un même résultat : l'obtention du SRAV pour les enfants

La Ville de Rennes (35), le choix du temps scolaire :

Le Savoir Rouler à Vélo se fait uniquement en temps scolaire, pour avoir une continuité dans le cycle et faciliter la validation des blocs. Cela permet également un accompagnement plus personnalisé des élèves.

Le cycle d'apprentissage se déroule sur 5 à 6 séances de 2h par classe.

La ville de Plescop (56), le choix du temps périscolaire et extrascolaire :

Le SRAV est délivré sur les temps périscolaire et extrascolaire, notamment les mercredis. 2 à 3 mercredis sont nécessaires.

Mon Vélo est une Vie, partenaire du SRAV :

Le SRAV se déroule sur 10 semaines, dans le temps scolaire, avec une séance d'1h par semaine en demi-classe.



FICHE 2

2. MODES D'ORGANISATION POSSIBLES

Le Savoir Rouler à Vélo peut être mis en place de différentes façons :

- Le Savoir Rouler à Vélo se fait **au sein de l'école ou du centre de loisirs** : dans ce cas, les blocs 1 et 2 se déroulent dans un espace sécurisé au sein de l'établissement, et le bloc 3 se déroule autour de l'école ou du centre de loisirs.
- Le Savoir Rouler à Vélo se déroule **sur un site dédié** sur lequel les enfants se rendent à pied ou en car par exemple.
- Une partie du SRAV se déroule **sur un site dédié (école de sport municipale par exemple), et l'autre au sein ou autour de l'école ou du centre de loisirs** par exemple.

DES EXEMPLES D'ORGANISATION DU SRAV PAR DES COLLECTIVITÉS OU DES PARTENAIRES DU SRAV : DES STRATÉGIES D'ACTION VARIÉES

Le projet de la communauté urbaine d'Arras (62) :

« La communauté urbaine d'Arras travaille sur le développement de parcours d'apprentissage de vélo pour les 46 communes de la communauté urbaine, avec une volonté d'avoir des parcours sur lesquels se fera

l'apprentissage des enfants, particulièrement ceux qui sont proches de ces parcours. Pour les enfants plus éloignés de ces lieux de pratique, l'apprentissage se fera à l'école et autour de l'école ».



L'exemple de la ville de Rennes (35) :

« La Ville de Rennes a un lieu spécifique pour le Savoir Rouler à Vélo, accessible en 15' de car. Il s'agit d'un centre de loisirs municipal. On a la chance d'avoir une piste sur ce site, aménagée au sol. L'association FUB, partenaire du SRAV, y ajoute des panneaux de signalisation durant l'initiation.

La dernière séance du cycle est une sortie en milieu urbain pour les enfants. Cette sortie se déroule soit à l'extérieur du centre de loisirs d'apprentissage, soit à proximité de l'école des enfants. Le choix est pris en fonction de l'école et des possibilités d'encadrement ».

FICHE 2

L'exemple de la ville de Plescop (56) :

« Le SRAV se déroule dans une grande cour clôturée. Les vélos des enfants sont stockés dans un garage sur site le temps de la formation, sur décision des parents. Pour la dernière sortie, nous nous sommes déplacés

en car avec une remorque et nous avons fait une balade d'une journée en alternant voies vertes et voies publiques du département situées à proximité ».



L'exemple de la ville de Saint Etienne (42) :

À Saint-Etienne dans la Loire, le SRAV s'inscrit dans le projet pédagogique des enfants. Plus de 100 classes de CM1 et de CM2, soit environ 2500 élèves, sont formées deux années de suite.

« Concrètement, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS)

disposent de deux sites sécurisés où les enfants se rendent le plus souvent en bus. Il aura fallu un budget de 2000 euros seulement pour ajouter un marquage au sol et créer un rond-point sur des terrains de tennis désaffectés, pour l'apprentissage des bloc 1 et 2 ».



FICHE 2

Les conseils d'un intervenant MCF qui met en place des programmes SRAV dans le temps scolaire en Isère :

Avant de commencer :

Pour préparer au mieux le programme SRAV qui va se dérouler dans une école, il est nécessaire de « s'adapter aux contraintes de l'école » : Y'a-t-il beaucoup ou peu d'élèves dans la classe ? L'école dispose-t-elle d'une cour très spacieuse ou au contraire d'un espace plus limité.

Il est important de programmer l'action suffisamment en amont afin d'anticiper en prévenant les parents. Cela permet notamment de recenser les enfants qui seront en capacité de venir avec leur vélo pour réaliser le programme.

Une fiche est transmise aux parents afin d'aider ceux qui le souhaitent à faire un bilan du vélo de leur enfant.

Des conseils leur sont donnés pour vérifier le casque, le vélo (les freins, la transmission, la direction et le serrage), l'équipement nécessaire.

2 à 3 vélos supplémentaires sont disponibles pour pallier d'éventuels oublis ou des vélos pas suffisamment en état.

Pendant le programme :

Il est plus facile d'organiser le SRAV dans une école qui a la capacité de stocker les vélos au sein de l'établissement pendant la durée du programme (en général entre 2 vacances scolaires), cela évite des oublis des enfants lors des séances.

Pour les blocs 1, 2 et 3, c'est toujours plus facile lorsque la mairie met un agent à disposition pour accompagner le temps du programme. Associer un ou deux parents peut aussi être un atout.

Pour le bloc 3, il est très important de bien travailler sur le circuit que vont suivre les enfants afin qu'il soit suffisamment sécurisé, suffisamment représentatif en terme de conditions de circulation, et suffisamment agréable pour que les enfants passent un bon moment.

Intégrer le bloc 3 dans un autre projet est très apprécié. Exemple : réaliser la visite du collège pour des CM2 en faisant le trajet à vélo au cours du bloc 3 du SRAV.

FICHE 2

3. LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS



À l'issue du bloc 3, chaque enfant qui a réalisé les 3 étapes du «Savoir Rouler à Vélo» se voit remettre par l'intervenant une attestation qui valide sa participation à la formation.

Afin de remettre l'attestation, il est important que l'intervenant télécharge et imprime les attestations avant la dernière séance.

Pour accéder aux attestations, l'intervenant doit se rendre sur le site www.savoirroulervelo.fr et cliquer sur l'onglet « Je déclare une intervention » en haut à droite de la page d'accueil.

Lorsque les attestations sont déclarées pour le compte de votre collectivité, vous pouvez suivre en instantané le nombre d'enfants qui ont suivi l'ensemble du programme SRAV au sein de votre collectivité.



Pour cela, rendez-vous sur <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/pres-de-chez-vous>

LOGISTIQUE DE MISE EN ŒUVRE, MATÉRIEL NÉCESSAIRE

FICHE 3

TABLE DES MATIÈRES

Lieux de pratique	13
Matériel nécessaire.....	17
L'entretien des vélos	19

1. LIEUX DE PRATIQUE

QUELQUES ASTUCES POUR BIEN DÉMARRER

Les espaces de pratique

- Pour les premières séances, utiliser dans la mesure du possible un espace fermé, dans une cour et sur un revêtement en béton uniforme. Option possible : l'utilisation d'espace indoor (gymnase) sur les premières séances permet d'avoir des bandes roulantes et un sol lisse.
- De plus, les lignes et aménagements d'un gymnase peuvent être une source d'enrichissement des espaces de pratique (dans ce cas, des vélos propres sont nécessaires ou un nettoyage peut être à envisager).
- Le dispositif peut aussi se mettre en place dans une cour, ou sur un revêtement en béton ou bitumé, l'usage de grosse craie permet de créer des aménagements et marquages temporaires.
- L'usage de chaine plastique de couleur peut être un outil d'aménagement des espaces (facile à déplacer et à installer).
- La gestion logistique, mise en place ou rangement du matériel, peut s'avérer être un temps important de la séance. Un point à ne pas négliger.

DES COLLECTIVITÉS METTENT EN PLACE DES CIRCUITS D'APPRENTISSAGE DU VÉLO OÙ PEUVENT SE DÉROULER LE BLOC 1 ET 2

La Ville de Saint-Etienne (42) :

La Ville de Saint Etienne a octroyé un budget de 2 000 euros pour ajouter un marquage au sol et créer un rond-point sur des terrains de

tennis désaffectés, pour l'apprentissage des bloc 1 et 2 :



FICHE 3

La Ville de Meudon (92) :

Le circuit d'apprentissage vélo du parc du Tronchet, à Meudon (92) :

Accessible sans condition et gratuitement en journée, il permet à tous et toutes, dès 2 ans, de s'initier à la maniabilité, sans voiture :

1. En suivant un parcours et donc une trajectoire ;
2. En respectant des panneaux ;

3. En apprenant à rouler à plusieurs, en fonction des autres, voire de leur priorité.



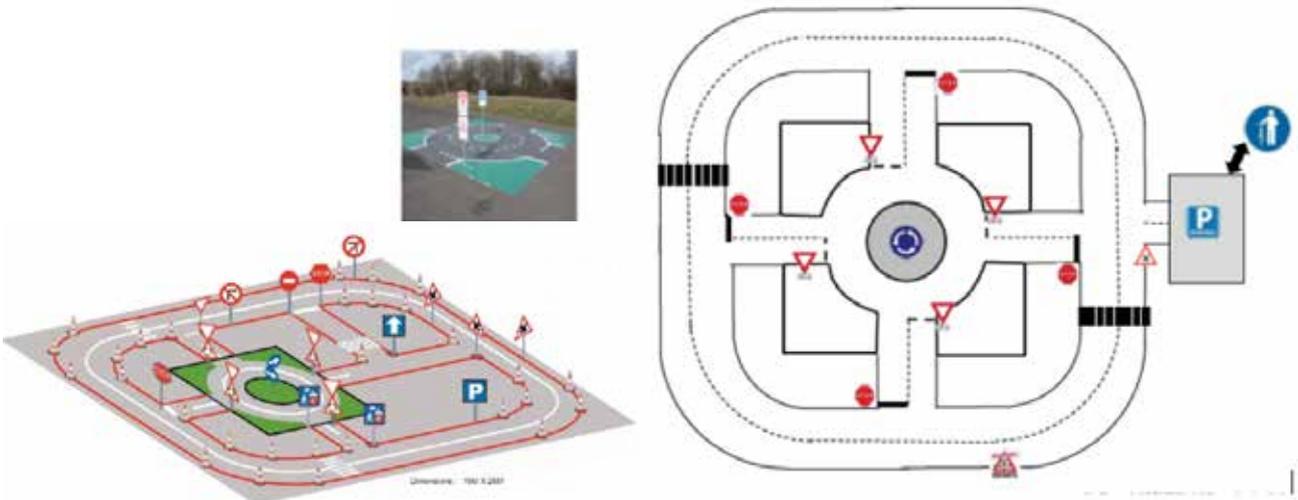
La Ville de Choisy-Le-Roi (94) :

Le circuit inclut 2 stops, où les enfants peuvent apprendre à s'arrêter totalement, à poser un pied par terre, à rouler en fonction

des autres, selon une trajectoire, le tout sans voiture.



DES EXEMPLES DE PARCOURS ET « MINI VILLE » À METTRE EN PLACE POUR LE BLOC 2 :



FICHE 3

EXEMPLE DE MARQUAGE POSSIBLE DANS UN GYMNASE :

Utilisation des marquages présents dans les gymnases pour créer un parcours de circulation vélo :



Dans le paragraphe qui suit, vous sont proposées des solutions matérielles pour effectuer les traçages.



Si vous n'avez pas de site dédié, vous pouvez construire des espaces éphémères dédiés au SRAV. Vous seront alors nécessaires :

- Des panneaux de circulation : passages piétons, flèches, STOP, cédez le passage, sens unique, sens interdit, etc.
- Du matériel pédagogique : plots, quilles, rubalise, etc.

FICHE 3

Quelques illustrations de parcours réalisés à l'aide de plots, quilles, rubalise, craie :



DES EXEMPLES DE SOCIÉTÉS QUI PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS LA CRÉATION DE PARCOURS DÉDIÉS POUR LES BLOCS 1 ET 2 :

Circuit ludique :

<https://www.drivecase.fr/105-circuits-ludiques-pedagogiques>

Piste d'éducation routière :

<http://www.axitech.fr/>

Peinture de marquage au sol :

<https://www.ore-peinture.fr/marquage-routier/thermocolle-t-sign/jeux-au-sol-thermocolles-t-ludo/gamme-sports-et-loisirs/grand-circuit-routier>

FICHE 3

2. MATÉRIEL NÉCESSAIRE

DES QUESTIONS ET PROBLÉMATIQUES À RÉSOUDRE EN FONCTION DU CONTEXTE DE L'ANIMATION :

Les vélos : les vôtres ou ceux des enfants ?

Les solutions sont multiples et plusieurs possibilités peuvent être à envisager :

- Achat de vélos neufs
- Locations de flottes de vélos. Il existe de plus en plus de système de locations de vélos. Renseignez-vous sur les possibilités près de chez vous.
- Vélos issus des recycleries : en 2017, la France comptait 2 400 recycleries sur son territoire*. Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits, participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. Le terme « Ressourcerie® » est une marque déposée, alors que le terme « recyclerie » est employé de façon générique. Renseignez-vous sur les recycleries qui existent près de chez vous. À titre d'exemple :

Le réseau « Heureux-cyclage » regroupe de nombreuses recycleries, retrouvez-les sur leur site : <https://www.heureux-cyclage.org/>

- Utilisation des vélos des enfants. Lorsque cette solution est envisagée, il est nécessaire de faire un sondage auprès des enfants, en amont du début du programme SRAV, afin de connaître le nombre d'enfants en capacité d'apporter leur vélo. Si un lieu de stockage est disponible pour la durée du programme SRAV, il peut être proposé aux enfants de laisser leur vélo afin d'éviter d'éventuels oublis lors de chaque séance.

Pour les enfants qui n'ont pas la possibilité d'apporter leur propre vélo, certains partenaires du SRAV possèdent des flottes de vélos qu'ils peuvent mettre à disposition.

Pour connaître les coordonnées du référent SRAV de votre département, contactez srav@sports.gouv.fr

- Possibilité de mixer les solutions : Demander aux enfants qui le peuvent de venir avec leur vélo et compléter avec des vélos qui vous appartiennent ou qui appartiennent à des partenaires du SRAV qui viennent en soutien.

L'exemple de « La Cyclette », atelier vélo coopératif à Paris, qui propose le troc de vélos enfants :

« Pour nos adhérent.e.s, nous pratiquons le troc de vélos enfant vers une taille plus grande ! Sinon, les vélos enfant sont en vente à prix libre à l'atelier ».

* Panorama de la deuxième vie des produits en France (actualisation 2017, ADEME).

FICHE 3

Quelques points de repères sur le choix des vélos :

Taille du Vélo (taille des roues)		Taille de l'enfant approximative	Age approximatif	Classe d'âge	Période du SRAV
16 pouces		105-120 cm	5-7 ans	CP-CE1	Bloc 1
20 pouces		120-135cm	6-9 ans	CE1 → CM1	Bloc 1 + Bloc 2
24 pouces		135-150cm	9-11 ans	CM1-CM2 et au-delà	SRAV Complet

NB : Ces informations sont données à titre indicatif et ne constituent pas une limite formelle. Un enfant peut tout à fait effectuer l'ensemble du SRAV avec un vélo de 16 ou 20 pouces.

DES EXEMPLES DE SOLUTIONS DANS LES COLLECTIVITÉS :

L'exemple de la ville de Rennes

« La Ville de Rennes possède 140 vélos et casques pour l'apprentissage du vélo en milieu scolaire et périscolaire. Le matériel municipal est réparti entre les trois secteurs de vie sportive de la ville. Il est entreposé dans les quartiers (box, vélo park, etc) ».

L'exemple de la ville d'Aix-en-Provence

« Nous avons recours à un fourgon dans lequel on stocke et on déplace la cinquantaine de vélos utilisés par la ville. Ce dernier est complété par un conteneur avec une rampe d'accès. Les déplacements se font dans les écoles et sur des sites dédiés à la pratique du vélo (plateau multisports, champs, etc.) »

Le projet de la communauté urbaine d'Arras

« Que chaque enfant utilise son propre vélo pour s'y habituer. Et avoir une dizaine de vélos en stock pour ceux qui n'en ont pas ».

FICHE 3

EN PLUS DES VÉLOS, QUEL MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET D'ANIMATION EST À PRÉVOIR ?

- Des casques
- Des gilets réfléchissants pour la sortie sur la voie publique (bloc 3)
- Des outils pour réparer une crevaison, regonfler, resserrer une pièce (rustines, démontes pneus, clés spécifiques pour vélo, pompes).

Service-Public / TRANSPORTS

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES À vélo

Équipements obligatoires	Sanctions en cas d'absence	
	Amende	
 Casque (enfant jusqu'à douze ans)	Jusqu'à 750 €	
 Gilet de haute visibilité (hors agglomération : la nuit ou en cas de luminosité insuffisante)	Jusqu'à 150 €	
 Sonnette en bon état	Jusqu'à 38 €	
 Éclairage fonctionnel	Jusqu'à 38 €	



3. L'ENTRETIEN DES VÉLOS

À l'instar de la fourniture des vélos, leur entretien est une question importante. Plusieurs solutions sont, là aussi, à envisager :

- Ajouter au programme SRAV un temps pédagogique sur l'entretien des vélos, avec les enfants. Dans le cadre scolaire, ce temps peut s'envisager à l'école. Il peut aussi permettre de faire le lien entre l'école et le collège :
 - Dans le cadre d'un atelier au sein de l'école, organisé par les services techniques, les partenaires du SRAV, ou un acteur associatif spécialisé sur le sujet.
 - Dans le cadre de l'enseignement de la Technologie (projet technique et concret pour les élèves avec manipulation possible lors d'une séance d'entretien ou de réparation),
 - Dans le cadre d'un projet que les élèves élus « éco-délégués » au collège pourront initier (ex : circuit vélo entre les écoles et les collèges, ateliers de réparation en travaux pratiques de technologie, mise en place de parking pour vélo financés par le CEE <https://programme-alveole.com/le-programme/>)

FICHE 3

- Des associations d'apprentissage « mécanique vélo » existent. Identifiez celles qui sont actives près de chez vous ou renseignez-vous auprès du référent SRAV de votre département.
- Si la flotte vélos vous appartient, l'entretien peut être réalisé par un ou des agent(s) territorial(aux) ou être externalisé. Il existe aujourd'hui des sociétés ou des ateliers participatifs et solidaires d'entretien ou réparation de vélos qui proposent de se déplacer sur un site défini. Il peut être intéressant d'en faire un temps pédagogique.
- Le système de location de vélos a l'avantage de permettre un fonctionnement avec des vélos révisés.

DES EXEMPLES D'ATELIERS MÉCANIQUES VÉLO POUR ENFANTS :

- Le réseau « Heureux-cyclage » propose de nombreux ateliers d'apprentissage de la mécanique pour les enfants. Retrouvez les possibilités proches de chez vous sur <https://www.heureux-cyclage.org/>
- L'exemple d'une association à Lyon : <https://www.chatperche.org/repparer/le-temps-des-chatons/>

POUR ALLER PLUS LOIN DANS LE FONCTIONNEMENT DU SRAV

Des fiches pratiques pour accompagner les intervenants dans la mise en place de séances SRAV auprès des enfants :

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/kit-pedagogique#FichesPratiques> *

* Merci à l'UFOLEP, partenaire du SRAV, pour sa contribution à l'élaboration de cette fiche.

ENCADREMENT DU SRAV

FICHE 4

TABLE DES MATIÈRES

Les intervenants possibles	21
Quel encadrement en fonction du cadre d'intervention ?	22

1. LES INTERVENANTS POSSIBLES

Les intervenants, professionnels ou bénévoles, qui interviennent pour le compte d'une structure partenaire du programme « Savoir Rouler à Vélo », sont :



Pour trouver un intervenant partenaire du SRAV au plus proche de votre collectivité, rendez-vous sur www.savoirroulervelo.fr rubrique « Près de chez vous »

PLUSIEURS CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS PEUVENT ENCADRER LE « SAVOIR ROULER A VÉLO »

- **Les enseignants de l'Éducation nationale :** dans les écoles élémentaires.
- **Les agents territoriaux au sein des collectivités :** les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) ou animateurs jeunesse (pour les ACM) peuvent intervenir dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.
- **Les éducateurs sportifs professionnels** détenteurs d'un diplôme professionnalisant « cyclisme » ou « généraliste ».
- **À noter :** Les éducateurs sportifs sont titulaires d'une carte professionnelle qui atteste de leur honorabilité.

FICHE 4

2. QUEL ENCADREMENT EN FONCTION DU CADRE D'INTERVENTION ?

Le SRAV peut se dérouler dans tous les temps de la vie de l'enfant : scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

L'ENCADREMENT DU SRAV EN TEMPS SCOLAIRE :

Le SRAV, qu'il se déroule dans l'école ou à l'extérieur de l'école, est mis en œuvre, et piloté par l'enseignant. Le programme s'effectue sous sa responsabilité, qu'il se déroule dans le cadre des horaires obligatoires ou d'une activité facultative.

Le SRAV, dans le temps scolaire, est une activité physique et sportive.

Pour la mise en œuvre des blocs 1 et 2, plusieurs acteurs peuvent être amenés à participer à l'encadrement. **S'il y a obligatoirement l'enseignant**, celui-ci peut solliciter l'appui d'une personne agréée par les services de l'Éducation nationale*.

L'enseignant veille à ce que les intervenants extérieurs soient associés dès la préparation de l'activité, aient connaissance des objectifs et du déroulement de la séance, et également des règles de sécurité, du rôle et des missions qui leur seront confiés.

Pour le SRAV, les élèves peuvent être répartis en plusieurs ateliers. En vertu de la [circulaire n°92-196 du 3-07-1992](#) (*Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires*), un intervenant extérieur peut être amené à prendre en charge un groupe d'élèves.

Pour le bloc 3, afin d'assurer le taux d'encadrement exigé, l'enseignant doit solliciter, avec l'autorisation préalable du directeur d'école, un ou plusieurs intervenant(s) extérieur(s).**

Taux d'encadrement pour le bloc 3 du SRAV (sortie en condition réelle de circulation) :

ÉLÈVES D'ÉLÉMENTAIRE

Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.

Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

L'enseignant peut également solliciter **des accompagnateurs pour aider à la mise en œuvre.**

Les accompagnateurs, s'ils ne concourent pas à l'enseignement des activités physiques et sportives, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'Éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école. En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève. **Les accompagnateurs ne rentrent pas dans les taux d'encadrement.**

* [article L. 312-3 du Code de l'éducation](#)

** (dans les conditions définies en annexe 2 de la circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017)

FICHE 4

Le rôle des collectivités dans la promotion d'activités pour les élèves :

Les communes peuvent organiser, pendant les heures d'ouverture des établissements scolaires, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires^{***}. Le SRAV est une activité idéale pour s'inscrire dans ce cadre. La commune qui fait le choix du SRAV en supporte alors la charge financière. Elle doit avoir obtenu l'accord des conseils et

autorités responsables du fonctionnement des établissements concernés. Une convention est signée entre la commune et l'établissement concerné. Elle détermine notamment les conditions dans lesquelles les agents de l'État peuvent être mis à la disposition de la commune pour mettre en œuvre le SRAV au sein de l'établissement.

L'ENCADREMENT DU SRAV EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) DANS LE TEMPS PÉRISCOLAIRE OU EXTRASCOLAIRE :

Le Savoir Rouler à Vélo peut être organisé dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), qui regroupent dorénavant ce qui, auparavant, était appelé centres de vacances ou colonies de vacances, centre de loisirs ou centres aérés.

Lorsqu'un ACM souhaite mettre en place le SRAV, il doit l'intégrer à son projet éducatif. Ensuite, deux solutions sont envisageables :

- Soit l'ACM a l'encadrement qualifié parmi l'équipe pédagogique (ETAPS, animateurs jeunesse en capacité d'encadrer une activité vélo).

Des tutoriels vidéo et des fiches pédagogiques sont à disposition sur le site Savoir Rouler à Vélo <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/kit-pedagogique> pour aider vos encadrants à construire les séances qui seront proposées aux enfants sur les 3 blocs.

- Soit l'ACM fait appel à un partenaire SRAV qui pourra vous accompagner pour mettre en œuvre les blocs et encadrer les enfants.

Vous pouvez trouver les intervenants SRAV proches de chez vous grâce au lien <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/pres-de-chez-vous>

Le taux d'encadrement recommandé pour le passage du bloc 3 est le même qu'en temps scolaire.

L'exemple de Plescop dans le Morbihan :

À Plescop dans le Morbihan, le SRAV est délivré sur les temps périscolaire et extrascolaire, notamment les mercredis, dans une grande cour clôturée. Les vélos des enfants sont stockés dans un garage sur site le temps de la formation, sur décision des parents. *"Pour la dernière sortie, nous nous sommes déplacés en car avec une remorque et nous avons fait une balade d'une journée en alternant voies publiques et voies vertes du département situées à proximité".*

^{***} Article L. 216-1 du code de l'éducation

POUR ALLER PLUS LOIN

Si vous souhaitez que vos équipes pédagogique (ETAPS ou animateurs jeunesse) suivent une formation SRAV, la fiche « Formation des intervenants » du présent guide vous renseignera sur les solutions envisageables.



FORMATION DES INTERVENANTS

FICHE 5

1. LES POSSIBILITÉS DE FORMATIONS

Les formations SRAV qui sont proposées vous permettront d'engager votre collectivité dans l'apprentissage du vélo pour les enfants de 6 à 11 ans, véritable accès à l'autonomie par la mobilité active et responsable.

Elles vous proposent des clés concrètes pour intégrer le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) dans votre politique de déplacements, en accompagnant vos agents territoriaux (ETAPS, animateurs-jeunesse...) dans leur capacité à animer des programmes dans les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Objectifs de la formation	Programme	Public	Lieu de formation
<p>Une formation sur-mesure pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des programmes Savoir Rouler à Vélo dans les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Identifier les ressources possibles au sein du territoire 	<p>2 ou 3 journées (ou plus) selon vos besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter et définir le SRAV (organisation, contenu, objectifs, réglementation en vigueur). Aborder les questions liées à la mise en œuvre : Quels sont les freins potentiels et les ressources à disposition ? Donner les clés pour bien aborder le bloc 3 du SRAV : une sortie en condition réelle sur la voie publique avec les enfants. Zooms possibles : Sur demande 	<p>Agents des collectivités (ETAPS), professeurs des écoles, animateurs jeunesse, etc.</p> <p>De façon générale : Les acteurs pédagogiques auprès des enfants de 6 à 11 ans dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.</p>	<p>Sur votre territoire, dans vos locaux, à la demande.</p>

2. LES CONTACTS POUR METTRE EN PLACE UNE FORMATION

VOS CONTACTS POUR METTRE EN PLACE UNE FORMATION D'INTERVENANTS QUI RÉPONDE À VOS BESOINS :

Le réseau des partenaires peut vous accompagner pour identifier des intervenants disponibles pour mettre en place des programmes SRAV auprès des enfants.

Association Prévention Routière :



Email : education@preventionroutiere.asso.fr

Tél : 01 44 15 27 04

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire

FICHE 5

FFC



Email : j.lombard@ffc.fr

Tél : 06 08 37 08 96

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire

FF Triathlon



Email : jserra@fftri.com

Tél : 06 10 33 55 28

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire

FF Vélo



Email : n.dubois@ffvelo.fr

Tél : 06 61 11 87 90

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire

FUB



Email : a.janus@fub.fr

Tél : 03 88 76 70 89

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire

FICHE 5

MCF



Email : contact@moniteurcycliste.com

Tél : 09 52 64 64 40

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire

Mon Vélo est un Vie



Email : theo.bartuccio@gmail.com

Tél : 06 09 04 64 86

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire

UFOLEP

ufolep

TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

Email : vbouchet.laligue@ufolep-usep.fr

Tél : 01 43 58 97 71

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire

USEP et Prévention Maif



Email : nbarbounis@laligue-usep.org

Tél : 06 24 47 88 77

Lieu d'interventions possibles :
Possibilités de formations sur l'ensemble du territoire





■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES FINANCEMENTS

FICHE 6

1. LES DIFFÉRENTS FINANCEMENTS POSSIBLES

LE PROGRAMME GÉNÉRATION VÉLO. COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour intensifier son déploiement, le Gouvernement a décidé de lancer le programme « génération vélo » en y consacrant 21 millions d'euros, soutenu par le dispositif des certificats d'économie d'énergie, pour accompagner des communes et des structures accueillant des enfants. Ce programme porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette a notamment pour objectifs :

- de former plus de 6000 intervenants et accompagnants pour assurer la formation des enfants ;
- de participer financièrement aux interventions pour accompagner jusqu'à 800000 enfants vers l'usage du vélo en

toute autonomie, soit l'équivalent d'une classe d'âge.

Ce financement de 21 millions d'euros sera accessible aux acteurs territoriaux qui souhaitent mettre en place un projet « Savoir Rouler à Vélo » : collectivités locales, écoles, partenaires* du « Savoir Rouler à Vélo ».

Seront financées à partir de fin 2021 des **formations d'intervenants SRAV** et des **interventions SRAV** dispensées par les intervenants auprès des enfants.

Une plateforme en ligne permettra de déposer des projets et d'obtenir une subvention.

D'AUTRES FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES POSSIBLES :

Le plan départemental d'actions à la sécurité routière (PDASR)

Le PDASR est décidé chaque année par le préfet de chaque département. Il permet de synthétiser la totalité des actions menées en matière de sécurité routière dans le département. Le PDASR est un moyen de concertation et de coordination des projets entre les différents acteurs. Il assure la cohérence des actions mises en place au niveau local. Il détermine également les actions de sécurité routière à l'échelle du département.

DES ACTIONS SRAV PEUVENT ÊTRE SOUTENUES DANS CE CADRE. LES APPELS À PROJETS SE DÉROULENT AU 1^{ER} TRIMESTRE DE CHAQUE ANNÉE.

Pour obtenir toutes les informations sur le PDASR, vous pouvez joindre le coordinateur sécurité routière de votre département en vous rapprochant des services de la préfecture. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site internet de votre préfecture de département où figure l'adresse générique, postale et téléphonique des « coordinateurs sécurité routière ».

* Association prévention MAIF, Association Prévention Routière, Délégation à la sécurité routière, Fédération française de cyclisme, Fédération française de triathlon, Fédération française de vélo (cyclotourisme), FUB Fédération usager de la bicyclette, MCF moniteur cycliste français, MGEN, Mon vélo est une vie, UFOLEP, UNSS, USC union sport et cycle, USEP.

FICHE 6

Le Plan de relance du Plan mercredi

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, associé à la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et aux fédérations d'éducation populaire, lance un Plan de relance du Plan mercredi.

Il convient ici de rappeler que la signature d'un Plan mercredi est conditionné à l'existence d'un projet éducatif territorial (PEdT).

Pour cet appel à projets d'un montant total de 2 M€, une enveloppe a été octroyée à chaque service de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) dans le

but de financer des actions qui se dérouleront au cours de l'année scolaire 2021-2022. Cet accompagnement est proposé à des collectivités et EPCI, signataires d'un PEdT en cours de validité.

- Des actions SRAV (formations, interventions) peuvent entrer dans le cadre des projets financés par cet appel à projets.
- Pour plus d'informations, contactez le responsable jeunesse de la SDJES de votre département.

Les dispositifs de l'Agence nationale du Sport (ANS) sur le SRAV

Deux possibilités pour votre collectivité :

- Vous pouvez conventionner avec une association sportive partenaire du SRAV qui a la possibilité de recevoir des financements ANS pour effectuer des actions SRAV.
- Vous pouvez faire une demande de subventions « Équipement » si vous vous engagez dans la création d'un aménagement cyclable au profit du SRAV (pistes spécifiques pour blocs 1 et 2 par exemple).

Des aménagements cyclables pour le SRAV peuvent s'inscrire dans deux des axes mis en avant par l'Agence :

- « La priorisation des équipements de proximité en accès libre situés dans les collectivités labellisées Terre de Jeux 2024
- L'accompagnement des projets d'aménagements des équipements sportifs scolaires afin d'ouvrir leur utilisation à la pratique sportive associative ou d'améliorer leur utilisation par les associations sportives, en dehors du temps scolaire ».

PLUS D'INFORMATION

<https://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-296>

Les aides possibles par l'ADEME

Dans la continuité du programme AVELO, l'ADEME, en conformité avec la Stratégie du Service Transports et Mobilité (Axe 2 - Reporter), a décidé de porter sur la période 2021-2024, le programme Certificats d'économies d'énergie (CEE) AVELO 2 afin de soutenir plus de 400 territoires peu

denses et péri-urbain dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de politiques cyclables.

Rendez-vous sur :

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/collectivites-lademe-finance-projets>



FICHE 6

Les fonds européens

L'Union européenne apporte son soutien à des projets dans des thématiques aussi diverses que la recherche, l'innovation, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'aide aux PME, l'environnement, la transition énergétique, l'emploi, la formation ou l'inclusion sociale.

Avec le Pacte vert, l'Europe s'est fixé des objectifs environnementaux et climatiques très ambitieux (avec des obligations de résultats). Pour atteindre ces objectifs, l'Union européenne collabore avec les autorités locales afin de mettre en place une politique

de mobilité durable, tant en ce qui concerne l'efficacité des systèmes de transports publics que la connectivité entre les territoires. Cet accompagnement se traduit dans les financements qu'elle propose aux collectivités qui s'engagent dans la voie des transports plus verts, notamment à travers le Fonds européen de développement régional (FEDER) mais aussi le Fonds Social Européen (FSE) et le programme LEADER.

Pour trouver une aide possible pour votre territoire autour du SRAV : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-une-aide>

Dotation et fonds de soutien à l'investissement

En 2020, près de 2 milliards d'euros sont mobilisés par l'État à travers les différentes dotations et fonds de soutien à l'investissement des territoires. La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ciblent l'aide aux territoires ruraux, le développement de solutions de transport innovants ou encore la cohésion des

territoires. Avec un budget de 500 millions d'euros sur cinq ans, la DSIL finance dans le cadre du Grand plan d'investissements les projets des collectivités pour « développer des services de transport de proximité durables », notamment les aménagements cyclables. Avec le plan France Relance, la DSIL mobilisable par les préfets est abondée de 1 milliard d'euros supplémentaire en 2020.

Pour y prétendre, il vous suffit de vous rendre sur le site internet de votre préfecture de département où figure souvent une demande de démarche simplifiée en ligne.

Rechercher les possibilités d'aides au niveau local: "Aides-territoires"

Aides-territoires facilite la recherche d'aides des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux (associations, établissements publics, entreprises, agriculteurs) en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels ils peuvent prétendre.

Aides-territoires a été créée dans le but de faire gagner du temps aux acteurs locaux, de contribuer à une meilleure symétrie dans l'accès aux aides et à l'égalité entre les territoires !

Rendez-vous sur <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

PLUS D'INFORMATION SUR LE PLAN VÉLO

<https://www.ecologie.gouv.fr/velo-et-marche>

FICHE 6

2. LES FINANCEMENTS POSSIBLES – TABLEAU DE SYNTHÈSE

Les financements possibles	Qui contacter ? Où trouver des informations ?	Quand déposer ?
GÉNÉRATION VELO	Judicaël GASPAR : j.gaspar@sofub.fr	Bloc 1
PDASR	Préfecture de département : coordinateurs à la sécurité routière : site internet de la préfecture de département	Appel à projet : 1 ^{er} trimestre de chaque année
Plan de relance – Plan mercredi	SDJES – Responsable jeunesse	Dès maintenant pour des projets prévus durant l'année scolaire 2021-2022
Agence nationale du Sport – Subventions équipements	SDJES ou DRAJES – Responsable équipements sportifs	Demande de subventions à réaliser au 1 ^{er} semestre 2022. Une note de cadrage paraît au début de chaque année pour définir les axes de financement.
AVELO2	ADEME : https://www.ademe.fr/expertises/ mobilite-transport/passera-laction/ programme-avelo-2	2 ^{ème} trimestre
Fonds européens (FEDER, FSE, LEADER)	https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ trouver-une-aide	
DSIL et DETR,	Préfecture de département : site internet de la préfecture de département (demande en ligne sur démarche simplifiée)	Fin d'année n-1
Fonds de dotation	Exemples de fonds qui pourraient contribuer : DECATHLON, MACIF, MICHELIN etc...	




savoirroutelavelo.fr
 #SavoirRouleraVelo
 et auprès des partenaires



